Tremorgal

ARRIVE LE

1 2 NOV. 2015

COMMUNE DE TREMARGATA SOUS-PREFECTURE EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres afférents

Afférents au conseil municipal	11
En exercice	11
Qui ont pris part à la délibération	9
Date de la convocation	23.10,2015

L'an deux mil quinze le deux novembre à 20 Heures 30 mn , le Conseil Municipal de la Commune de TREMARGAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de Madame CLEMENT Yvette

<u>Présents</u>: CLEMENT Yvette, BREHIN Eric, CASTREC Mathieu, PAGES Claire, MARCADE

Dominique, HAMON Nadine, HAMON Laurette, MONTEL Jean Claude.

MUNIN Vincent donne pouvoir à Mme CLEMENT Yvette

Absents: CORBEAU Jennifer, DELILE GILLARDEAU Mélanie

Secrétaire: MARCADE Dominique

Délibération N° 2015-11-01

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE DES COTES D'ARMOR

Madame le Maire expose au conseil municipal que Mr le Préfet des côtes d'Armor a réuni le mardi 13 octobre 2015, la commission départementale de coopération intercommunale pour leur présenter le projet de schéma qu'il propose dans le cadre de la loi NOTRE du 7 août 2015.

Ce schéma comporte deux parties.

La première vise à réorganiser les intercommunalités à fiscalité propre à un seuil d'habitants se rapprochant au plus près des bassins de vie des habitants, accroître ou rééquilibrer la solidarité financière et organiser les services publics de proximité sur des territoires cohérents.

La seconde prévoit la rationalisation des syndicats de gestion intercommunaux et mixtes. Pour cela, il est prévu de dissoudre les syndicats dont l'objectif est atteint ou sans activité depuis deux ans et ceux dont le périmètre est inférieur ou identique à celui des nouveaux EPCI à fiscalité propre. S'agissant plus particulièrement des syndicats en charge de l'eau et de l'assainissement qui sont les plus nombreux, le transfert automatique de cette compétence aux intercommunalités au plus tard le 1^{er} janvier 2020 aura pour conséquence, soit leur transformation en syndicat mixte, soit leur dissolution.

La proposition faite serait un rapprochement entre l'EPCI de CALLAC- ARGOAT et la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZ.

Ce projet de schéma doit être soumis à l'avis des collectivités territoriales concernées. Le conseil municipal, après en avoir délibéré

Emet un avis favorable à la proposition faite par Mr le Préfet des Côtes d'Armor.

6 novembre 2015

Pour copie conforme

La Maire

CLEMENT Yvette